



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### LA REPUBLIQUE DU BOTSWANA DEPOSE SON INSTRUMENT D'ADHESION A LA CONVENTION DE LA HAYE DE 1907 POUR LE REGLEMENT PACIFIQUE DES CONFLITS INTERNATIONAUX

LA HAYE, LE 3 FEVRIER 2026

Le mardi 3 février 2026, la République du Botswana a déposé son instrument d'adhésion à la Convention de La Haye de 1907 pour le règlement pacifique des conflits internationaux (la « Convention de La Haye de 1907 ») auprès du Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas, dépositaire de ladite Convention. Par cet acte, la République du Botswana deviendra une Partie contractante de la Cour permanente d'arbitrage (la « CPA ») le 4 avril 2026.

L'instrument d'adhésion de la République du Botswana a été présenté par S.E. Mme Mmasekgoa Masire-Mwamba, Ambassadeur de la République du Botswana auprès du Royaume des Pays-Bas, en présence du Secrétaire général de la CPA, S.E. le Dr Hab. Marcin Czepelak. La réception de l'instrument de la République du Botswana a été confirmée par M. Jules van Eijndhoven, Directeur de la Division des traités du Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas.

La République du Botswana deviendra la 128<sup>e</sup> Partie contractante de la CPA.

La CPA se félicite de cette expression de soutien en faveur de son travail et du règlement pacifique des différends internationaux.



*Sur la photo (de g. à d.) : Mme Boineelo L. Shole, Première Secrétaire à l'Ambassade de la République du Botswana ; Mme Winnie T. Mogomela, Ministre-Conseillère et Cheffe de Chancellerie à l'Ambassade de la République du Botswana ; S.E. Mme Mmasekgoa Masire-Mwamba, Ambassadeur de la République du Botswana auprès du Royaume des Pays-Bas ; M. Jules van Eijndhoven, Directeur de la Division des traités au Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas ; S.E. le Dr Hab. Marcin Czepelak, Secrétaire général de la CPA ; Mme Lise Bosman, Conseillère juridique senior à la CPA ; et M. Rieks Boekholt, Juriste senior à la Division des traités du Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas.*

\* \* \*

### **À propos de la Cour permanente d'arbitrage**

La Cour permanente d'arbitrage est une organisation intergouvernementale créée par la Convention de La Haye de 1899 pour le règlement pacifique des conflits internationaux. La CPA compte 127 Parties contractantes. Siégeant au Palais de la Paix à La Haye, Pays-Bas, la CPA facilite l'arbitrage, la conciliation, les enquêtes pour l'établissement des faits et d'autres procédures de règlement des différends entre diverses combinaisons d'États, d'entités étatiques, d'organisations intergouvernementales et de parties privées. Le Bureau international de la CPA fournit actuellement des services de greffe dans 8 arbitrages interétatiques, 1 autre procédure interétatique, 92 arbitrages sous l'égide de traités bilatéraux ou multilatéraux d'investissement ou de législations nationales relatives aux investissements, 93 arbitrages sur le fondement de contrats impliquant un État ou une entité étatique et 7 autres procédures. De plus amples informations sur la CPA sont disponibles à l'adresse suivante : [www.pca-cpa.org](http://www.pca-cpa.org).

Contact : Cour permanente d'arbitrage  
Courriel : [bureau@pca-cpa.org](mailto:bureau@pca-cpa.org)